

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 2 (1899)
Heft: 57

Artikel: Ça et là
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248725>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à la commission municipale ! Déjà nous devons payer aujourd'hui l'impôt des pauvres. C'est assez, et l'aumône privée devient du superflu.

N'est-ce pas le langage qu'on commence à tenir ? Il serait désastreux cependant de pousser trop loin la logique de ce raisonnement, qu'il est vrai, ne manque pas d'une certaine justesse.

Mais que peut la charité officielle, froide et sèche, pour consoler, relever, moraliser le pauvre ? Rien.

Est-ce que les membres de la commission municipale iront visiter le malheureux dans son taudis ? Examineront-ils comment cette mère de famille tient son ménage ? Si ses enfants fréquentent le culte et l'école ? Si ce père se conduit bien ; s'il a interrompu ses habitudes de cabaret ; si cette grande fille ne se perd pas à l'atelier, si elle donne le bon exemple aux plus petits ?... Telles sont les questions qui doivent préoccuper celui qui a conscience de sa mission charitable et dont s'enquière d'ordinaire les membres de nos sociétés de charité.

Celles-ci ne doivent donc pas ralentir leur zèle, parce qu'à présent fonctionne un comité de secours légalement constitué ?

Que peut la loi, dans les affaires d'assistance, à côté du cœur !

Sera-ce jamais l'assistance administrative qui remplacera nos œuvres admirables : l'*Ouvroir*, la *Société de maternité*, la *Conférence de St-Vincent-de-Paul*, les *sœurs gardes malades*, l'*association des dames visiteuses des pauvres* etc. Il vaudrait mille fois mieux voir disparaître toutes les commissions d'assistances municipales plutôt que ces groupements de chrétiennes et de chrétiens dévoués qui n'aspirent qu'à faire quelque bien aux pauvres gens.

Il y a tant de manières ingénieuses de faire le bien. Tenez s ce mode n'est-il pas aussi pratique qu'il est touchant ?

On organise en France une œuvre qui a pris naissance en Belgique et qui porte ce joli nom : la « Ligue du coin de terre ». M. l'abbé Lemire l'a, avec raison, vivement préconisée dans le dernier congrès des catholiques du Nord.

La Ligue est une manifestation toute nouvelle de la charité. Elle a pour but de remplacer la bienfaisance en argent — trop souvent mal adressée — par la bienfaisance en terre : elle possède actuellement en location 10 hectares de terre, au centre de Bruxelles, et les a distribués par portions de 5 ares à 200 pères de famille honnêtes et laborieux, gratuitement, et sans distinction de parti. Par cette manière de faire, la charité est incomparablement plus féconde que toute autre : il est prouvé en effet, que 5 ares de terres intelligemment cultivés fournissent tous les produits maraichers consommés en un an par une famille moyenne. Les résultats déjà acquis, et surtout la pensée qui engendra cette œuvre, ne pouvaient manquer d'attirer l'attention : il en fut ainsi ; à peine le cinquième coin de terre était-il donné en jouissance, que le ministre du travail de Belgique faisait appeler le fondateur de la Ligue M. l'abbé Gruel dans ses bureaux pour lui demander des détails. Il s'en déclara nettement partisan, et prouva peu après sa bienveillance, en mettant gracieusement à la disposition du fondateur l'emplacement nécessaire à l'exposition de Bruxelles, pour qu'elle pût se révéler au grand public. Le jury décerna une médaille d'argent.

Nombreux sont les résultats de cette œuvre au point de vue social surtout quand, accablé par l'atmosphère lourde et déprimante de l'usine, l'ouvrier est près d'accueillir le murmure et l'envie, la pensée de son jardin lui viendra, reposante comme la vue d'une oasis au désert ; il se dit que tout à l'heure il trouvera de l'air

pur, de la verdure, des fruits, et tout cela à lui, bien à lui ! Et le travail paraîtra moins lourd, et la haine contre la société ne trouve pas place dans ce cœur.

Est-ce donc si difficile d'acclimater cette œuvre dans nos contrées ! Je le crois pas.

A nos excellentes sociétés de bienfaisance d'en faire l'essai !

Si vous n'avez pas un abbé Gruel pour en prendre la direction, peut-être que quelque prêtre, ou un laïque au noble cœur, se lèvera pour prouver que le sol jurassien est, en fait de charité, aussi fécond que le sol belge !

Çà et là

Cinquante enfants asphyxiés. — Un fait qui prouve combien est mauvais l'aménagement de certaines écoles publiques s'est produit à St-Denis (Seine).

Pendant la classe du soir, le professeur, pris d'un malaise subit, alla respirer un instant dans la cour. Quand il rentra tous les enfants étaient penchés sur les tables, la tête appuyée sur leurs bras. L'instituteur se précipita vers les portes et les fenêtres, qu'il ouvrit toutes grandes et il appela ses collègues au secours.

M. Devillers, directeur de l'école, s'efforça de secouer la torpeur des enfants endormis et manda d'urgence le docteur Le Roy des Barres qui administra à tous ces pauvres petits, un réactif énergique. On rechercha ensuite d'où venaient les gaz délétères qui avaient failli coûter la vie à tant d'écoliers, et on s'aperçut que c'était un poêle défectueux qui avait causé tout le mal. Les élèves furent reconduits dans leurs familles. Fort heureusement, aucun d'eux n'est en danger.

Le système de chauffage va être modifié dans les écoles de la commune.

* * *

Les mots de d'Ennery.

L'esprit de d'Ennery procédait volontiers par l'ironie.

Mme d'Ennery avait un petit chien qu'elle adorait.

Quand elle en parlait, c'était toujours dans des termes comme ceux-ci : son cher petit museau, ses chers petites pattes, son cher petit ventre, etc.

Un jour, l'infortuné toutou dégringole un escalier en poussant des cris affreux.

— Oh ! s'écrie d'Ennery d'un air navré, il est tombé à sa chère petite renverse !

Un mendiant le poursuivait depuis un quart d'heure, inutilement.

D'Ennery met la main à sa poche, et d'un ton solennel :

— Tenez dit-il, en lui donnant un sou... et ne mendiez plus !

Quand les répétitions d'une pièce ne marchaient pas à son gré, il ramenait son chapeau sur ses yeux, sans mot dire. Acteurs et directeurs savaient ce que cela signifiait.

Un jour où le chapeau était à son maximum d'inclinaison : — Voyons, lui disent les directeurs, vous n'êtes pas content ? Parlez ; nous ferons tout ce qui dépend de nous pour vous satisfaire.

— Non, voyez-vous, répond d'Ennery, il n'y a rien à faire. Le malheur, c'est que chacun de vous est l'associé d'un imbécile !

On lui demandait si l'on pouvait avoir confiance dans la probité d'un candidat à un privilège théâtral.

— Oh ! dit-il, il doit en avoir de reste... car il n'en a jamais dépensé.

LETTRE PATOISE

Dà lai Côte de Mai.

Me revoici ! Qué temps el é fay ces djosci dain lai côte de mai ! I dremô bin tranquille dain mai leudge tian tot din cô, crac ! enne grosse fuete que l'oère é déraicenay à venis'abaittre tchu le cart di toit de mai magenatte aivo in trayin des cinq cent diailes. I sâté feu de mon dgite, qu'i n'avo pu abaindenay dà voici pessay trà mois. En ritaint feu, i senté quéque tchose sâtay fea de lai baigatte de mon gilet. I le raïmessé. C'était droit mai pieume qu'i aivo dje tiuê tot paitcho, sain payé lai retrovay. Due soit béni ci cô : i veu payaê récrire dain le *Pays di duemoïne*.

Po adjeu i vòs en veu dire enne que s'a pessay, ai yé dje longtemps dain in vladige di Vâ de Delémont. I vo diray to content po m'évitay des côs de maindge d'écouve que les dgens que soci ravoète, sont, ai yé belle houêre dain le royaume des tarpiès. Ecoutai bin.

Le bon tiuriê de... aivay enne servainte qu'était très sobre en lai tôle, main que trovay moyin de se moie de temps en temps lai gairgatte, en coitchatte de son maitre. In djo qu'in père Capucin, que se trovay dain la paroisse po enne mission, dié en dénaïnt en ci bon tiurie que se ne méfiay de ran : « Mais, Monsieur le Curé, votre cuisinière, permettez-moi de vous le dire, aime à lever le coule. Sa figure son langage, ses manières, tout indique qu'elle n'a pas signé l. tempérance. — Mais, mon Père, répondgé le tiurie, ce que vous dites-là ! Ma cuisinière, c'est la plus sobre qui existe à dix lieues à la ronde. Vous vous trompez du tout au tout — Ta, ta, ta, ta, reprend le capucin, qu'était pu malin que le chire, voulez-vous parier que je n'ai pas tort ? et je vai vous le prouver à l'instant. — Soit, essayez. »

Tchu soli, le Père demande enne bouteille ordinaire, ai peu de l'encre. Ai noichéché bin d'aidroit le goulot de lai bouteille, lai bayié à tiuriê en yi diaint d'enviere sai servainte en lai tiaive tiriê di vin. Cte pore servainte que ne saivay ran de ci truc, s'en vait en lai tiaive. Tiam elle revenié à bout de quéque menutes, les doux prêtres éclatèrent de rire. Lai pore dgen aivay in hé peté rond comme enne noire, baigue tchu les lèvres : preuve de son innocence !

Lai mission finie, le Père capucin paitché main ai y aivay dje tra djo que lai tieugeniêre aivay filay.

En aïprengnaint soci, voici enne baichatte di vladige que venié se présentay po servainte. Main le tiurie qu'aivay pavou de faire in fa mairchiê hésitay in pô. Po le raichuriê ste baichatte dié : « Ah ! Monsieur le tiuriê, i say bin poquoi vos ais renviê votc servainte. Main po chure aivô moi, vos n'ai pe fate d'aivoi pavou, I en boirô bin enne soye qu'an ne yi voirait ran. » Le porchire, vos comprente, ne fesé pe mairchie ci djo li. Coli allé à moins trà mois, d'vain qu'ai poieuche se reprocuray ci moubje de tieugenne qu'an aipeule in mi nécessaire dain enne tiure.

Su que n'a pe de bô.

Avis industriels et commerciaux

Postes et Douanes. Le traitement en douane d'envois de marchandises dont l'expédition